

ou par l'entremise de divers organismes, à la protection des forêts contre les incendies et à la répression des insectes et des maladies, et exploite également un certain nombre de pépinières situées partout dans la province et qui fournissent les plants nécessaires aux fins du reboisement là où la régénération naturelle est inadéquate. Le stock actuel des pépinières s'élève à quelque 70 millions de plants.

Comme les forêts du Québec sont d'une importance capitale dans l'économie de la province et dans celle du Canada, le ministère des Terres et Forêts révisé sans cesse ses programmes forestiers afin de se tenir à la hauteur du progrès réalisé dans tout le domaine forestier et d'accroître le rendement de ce précieux actif.

**Ontario.**—La province de l'Ontario a une superficie de 412,582 milles carrés, dont 83 p. 100 en terre et 17 p. 100 en eau douce. Les boisés occupent 75 p. 100 des terres, dont 164,600 milles carrés sont classées comme boisés productifs. La Couronne est propriétaire de 90 p. 100 des terres forestières productives. À l'exclusion des aubépines, 84 essences forestières poussent en Ontario. Cependant, quatre essences forestières fournissent à elles seules près des trois quarts du volume sur pied des arbres, soit 29 p. 100 pour l'épinette noire, 19 p. 100 pour le peuplier, 13 p. 100 pour le pin gris et 11 p. 100 pour le bouleau à papier. Le volume total du bois marchand s'élève, selon les estimations, à 111 milliards de pieds cubes, dont 60 p. 100 de résineux et 40 p. 100 de feuillus.

Le ministère des Terres et Forêts est chargé de la gestion et de l'aménagement des forêts de la Couronne; il compte dix directions au bureau principal et 22 districts forestiers (répartis entre trois régions). On peut départager les Directions en services (comptabilité, législation, opérations, personnel et recherche) et exploitation (poissons et faune, protection de la forêt, terres et relevés, parcs et bois sur pied). La liste des Directions d'exploitation indique que le ministère œuvre selon un concept d'utilisation multiple de la forêt. Toutefois, il n'est question ici que des programmes qui favorisent la croissance et l'utilisation du bois à titre de culture.

*Gestion.*—La fonction originale de la Direction du bois sur pied était de voir à la vente ordonnée du bois. La Direction exerce encore cette fonction selon la méthode traditionnelle: elle octroie aux exploitants des permis de coupe, qui les autorisent à abattre une quantité déterminée de bois. Les exploitants doivent payer les droits de coupe aux taux contractuels sur le cubage de bois abattu. Cependant, les détails et les techniques d'utilisation font constamment l'objet d'améliorations. Même si les industries ontariennes usagères de bois ont longtemps été au premier rang au Canada, que ce soit pour la variété de leurs produits ou la valeur de leurs expéditions, il n'en reste pas moins que la province dispose encore d'un excédent de bois sur pied par rapport au bois coupé. Le ministère des Terres et Forêts a élaboré une efficace politique de gestion, afin d'assurer un approvisionnement soutenu du genre de bois exigé par l'industrie. L'inventaire continu des forêts à l'aide de photographies aériennes, domaine où la province a fait œuvre de pionnier, fournit un dossier à jour de la richesse forestière, qui indique les essences et les autres particularités des peuplements et leur répartition géographique. Les données de l'inventaire permettent de planifier l'aménagement forestier. La province a été divisée en 205 zones d'aménagement; chacune de ces zones est homogène en ce qui a trait à ces peuplements et à l'utilisation de ses ressources forestières. Dans le cadre de plans à long terme, on fixe le cubage et l'emplacement des coupes et on établit des programmes de régénération et d'entretien qui assureront un rendement soutenu. Jusqu'en 1967, le ministère avait exécuté 149 plans d'aménagement (dont 71 s'appliquaient à des terres de la Couronne, 52 à des terres concédées à des compagnies et 26 à des boisés exploités en vertu de contrat) visant 155,000 milles carrés.

La Direction du bois sur pied est chargée aussi de l'entretien et de l'amélioration de la production forestière sur les terres de la Couronne. Elle exploite dix pépinières d'essences forestières pourvues de leur propre système de ramassage, de traitement et d'entreposage des semences d'arbres, qui fonctionnent actuellement en vue d'un rendement de 60 millions